

**Procès verbal du conseil d'école
du mardi 15 mars 2016**

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 15 mars à 18h.

Étaient présents

- Mme Delphine Prou, directrice d'école
- Mme Charlotte Printemps-Rengeard, professeur des écoles
- Mme Murielle Portain, professeur des écoles
- M. Ludovic Malécot, coordinateur du personnel intervenant à l'école à la communauté de communes
- Mme Jamila Boucheta, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires
- Mme Lucie Alvès, conseillère municipale de Sainte Soline
- Mme Lamarche, , conseillère municipale aux affaires scolaires de Messé
- Mme Macquaire, conseillère municipale de de Vançais
- M. Daniel Gorin, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- M. Jean-Louis Quéraux, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- Mme Julie Conflant, représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Nancy Couvidoux, représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Carine Berthonneau, représentante suppléante des parents d'élèves
- Mme Elodie Agnes, présidente de l'Association des Parents d'Elèves

Excusés :

- Mme Corinne Lambin, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mme Aurélie Troublé, représentante suppléante des parents d'élèves
- Mme Angélique Guédon, représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Céline Altazin, représentante titulaire des parents d'élèves
- Mme Stéphanie Bernard, professeur des écoles
- Mme Eléonore Coudrain, professeur des écoles

1. LES EFFECTIFS

Depuis le dernier conseil d'école, il n'y a pas eu de changements d'effectifs. À ce jour, les 93 élèves sont répartis comme suit :

PS	15	28
MS	13	
GS	15	25
CP	10	
CE1	12	22
CE2	10	
CM1	9	18
CM2	9	
		93

Voici la prévision d'effectifs pour septembre 2016 :

PS	16 ?	31
MS	15	
GS	13	28
CP	15	
CE1	10	22
CE2	12	
CM1	10	19
CM2	9	
		100

Il risque d'y avoir de nombreux élèves dans la classe de PS et MS. Il a donc été décidé de demander aux potentielles futures familles de venir inscrire leur enfant avant le 6 mai, afin de connaître le nombre réel d'enfants qui seront dans la classe. En juin, une demi-journée sera organisée pour accueillir les futurs PS dans la classe.

2. LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2015

♦ Le budget de la mairie (année civile 2015) :

Pour son fonctionnement l'école dispose d'un budget qui permet d'acheter les fournitures et le matériel pédagogique pour chaque classe. Ce budget est réparti en fonction du nombre d'élèves par classe. Sur les 7 000 € attribués, **6 898,59 €** ont été dépensés.

La directrice ajoute que la municipalité a accordé une subvention extraordinaire pour la rentrée 2015 afin d'acheter du matériel de sport, de l'équipement pour les classes. L'équipe enseignante remercie la municipalité de Rom.

♦ Point sur la coopérative scolaire (année scolaire 2014-2015) :

Recettes : TOTAL : 9 276,45 €

Cotisation des parents, opérations de vente, dons de l'APE

Dépenses : TOTAL 9 168,34 €

Abonnement, USEP, assurance, achat des produits à vendre, achat de matériels pour les projets, nourriture, bus, sorties, photos classes et élèves.

La directrice informe que l'école a fait un bénéfice de 206€ pour le marché de Noël, de 394€ pour l'opération de vente de saucissons et de terrines du sud-ouest et de 491€ pour les photos.

3. LES PROJETS DE L'ÉCOLE

Le projet "les matières scientifiques dans les arts" :

- Les quatre classes travaillent, lors des APC, pendant cette période, autour de la création de jeux de bois, destinés aux élèves lors des récréations. (jeux de petits chevaux, dominos, jeu de 7 familles, jeux des échelles et des serpents, jeu du palet suisse, damier)

A la période prochaine, il est prévu de faire des tracés dans la cour afin de délimiter plusieurs terrains de jeux, faire une marelle, créer une cible pour un jeu de lancer.

- Les ateliers de jeux mathématiques entre la classe de PS-MS et CE1-CE2 continuent. Les plus grands élèves montrent plus de confiance en eux dans la prise de paroles, dans les explications de jeux. Les plus petits aiment partager des moments de jeux mathématiques avec d'autres élèves plus grands.
- Les ateliers de cuisine pour les classes de PS-MS et GS-CP ont lieu une fois par mois, le mardi. Lors du prochain atelier, les élèves cuisineront un gâteau au chocolat en forme de poisson.
- La classe découverte Val de Loire / Nantes aura lieu du 30 mai au 3 juin. 35 élèves y participeront. Le coût total de cette classe découverte est de 11 880€. Plusieurs subventions ont été accordées par le ministère de la culture, la région, Mme la députée Delphine Batho, les DDEN, M. le conseiller départemental M. Mazin, les communes de Rom et Vançais, le crédit agricole, l'association de Zumba et l'Association des Parents d'Elèves.

100€ ont été demandés aux familles, pour chaque enfant.

- La sortie de fin d'année pour les classes de PS-MS et GS-CP aura lieu le 16 juin. Les deux classes iront au château de St Mesmin. Les élèves suivront une visite commentée du château et participeront à deux ateliers : le jeu de la quête des loupisots et l'atelier de fabrication de bouclier et hennin. C'est L'APE et la municipalité de Rom qui financeront cette sortie. Les enseignantes les en remercient.

L'USEP :

Les classes de PS- MS et GS-CP adhèrent à l'USEP. Plusieurs rencontres sont prévues :

- le 19/03/16 : fête des Petits. 7 élèves de Rom y sont inscrits. 3 ateliers sont prévus (atelier natation, athlétisme et gymnastique)
 - le 01/04/16 , la classe de GS-CP se rendra à Pioussay pour rencontrer les élèves de cette école.
 - Le 04/04/16, la classe de PS-MS passera la journée à l'école maternelle de Lezay
 - du 04/04/16 au 08/04/16 : semaine des maternelles. Les parents seront invités le vendredi pour faire des jeux avec les élèves.
 - Le 26/04/16 : journée orientation à ROM pour les PS-MS. Nous accueilleront les classes de Lezay et Chail.
 - Le 03/05/16, la classe de GS-CP se rendra à Clussais pour la journée « orientation ». Deux activités sont prévues : orientation et endurance.
 - Le 13/05/16, la classe de GS-CP participera au Ptit Tour USEP.
 - Le 27/05/16 : le Printemps des Maternelles

Le projet chorale:

La classe de CM1-CM2 participe cette année au projet chorale avec les élèves du collège de Lezay. Le concert aura lieu le 3 juin. L'enseignante de la classe doit se renseigner s'il s'agit de la bonne date car ce jour-là, les élèves de la classe rentreront de la classe découverte.

Piscine :

Cette période, les classes de GS-CP et CE1-CE2 vont à la piscine Aqua Melle tous les jeudis après-midis. Les enseignantes remercient tous les parents bénévoles qui ont pris de leur temps pour participer à la formation et pour venir accompagner les deux classes.

La classe de CM1-CM2 ira à la piscine de Lezay en fin d'année.

Spectacle de fin d'année :

Le spectacle de fin d'année aura lieu le vendredi 1er juillet. Il n'y aura pas spectacle proposé comme les années précédentes. Les enseignantes ont choisi d'être en cohérence avec le projet de l'année. Un temps d'échange entre parents et enfants autour des jeux que les élèves auront construits cette année sera proposé. Les élèves présenteront quelque chose aux parents mais cela est une surprise.

L'organisation de la soirée sera à discuter avec l'APE.

4. BILAN DES EXERCICES DE SECURITE

Un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 11 septembre. La directrice a donné l'alerte. Toutes les classes ont entendu l'alarme. Chaque classe est sortie dans le calme. L'appel a été fait sur le parking (point de rassemblement). La cantinière est également sortie de l'enceinte de l'école. Le temps d'évacuation a été de 1min 45sec.

Un bilan a été rédigé et envoyé à l'Inspection de l'éducation nationale. Une copie a été transmise à la municipalité de Rom.

Un nouvel exercice est prévu prochainement.

Le 4 décembre, les élèves de l'école ont participé à un exercice de confinement (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Les élèves ont atteint le point de confinement en 1min 32sec. L'exercice a duré 30min.

Chaque adulte a des tâches à effectuer.

Le signal n'a pas été entendu par tout le monde.

L'école (l'ARPI) a acheté davantage de nourriture (biscottes et chocolat).

Un mot explicatif ainsi que les consignes à respecter ont été collés dans les cahiers de liaison .

Un deuxième exercice de confinement a été réalisé le 16/01/16.

Le signal n'a toujours pas été entendu par tout le monde malgré un nouveau moyen de donner l'alerte.

Les élèves ont atteint le point de confinement en 1min 29sec. L'exercice a duré 30min.

5 . PRISE DE COMPETENCE SCOLAIRE PAR LA CMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme Boucheta, adjointe à la municipalité de Rom, et chargée des affaires scolaires a expliqué que depuis le 1er janvier 2016, la commune a transféré les bâtiments scolaires à la communauté de communes de Melle. Aucun changement n'est à prévoir pour les parents sauf le paiement de la cantine qui se fait maintenant à la communauté de commune.

Mme Agnes, présidente de l'APE, se demande pourquoi lorsqu'un enfant est malade, le repas est facturé.

Avant, la municipalité de Rom prenait à sa charge le coût des repas des élèves absents. En effet, les repas sont commandés la veille. A 9h, lorsqu'on apprend qu'un enfant est absent, son repas est déjà livré.

La directrice rappelle que lorsqu'une absence est prévue, les parents doivent prévenir la cantine. Un mot de rappel va être collé dans les cahiers de liaison.

M. Malécot, coordinateur du personnel intervenant dans l'école, ajoute que le personnel municipal a également été transféré à la communauté de communes. La communauté de communes a sectorisé le territoire. Dans chaque pôle scolaire il y a un coordinateur. L'objectif est de garder un encrage local. Chaque coordinateur est en contact avec les élus de la commune.

Les enseignantes ont plusieurs questions et demandes pour la communauté de communes.

Une lettre de demande d'un photocopieur couleurs a été envoyée. Les enseignantes souhaitent savoir si cette demande est envisageable. M. Malécot répond qu'une négociation est en cours pour changer le photocopieur mais qu'il n'a pas plus d'informations en ce qui concerne la couleur.

La directrice ajoute que la municipalité de Rom acceptait de mettre à disposition le photocopieur couleurs à la mairie pour que les enseignantes impriment leurs bulletins. Maintenant que la compétence scolaire est à la communauté de communes, cela n'est plus possible. La directrice demande comment les bulletins du 2ème trimestre pourront être imprimés et comment il faudra faire la prochaine fois que le photocopieur tombera en panne. M. Malécot n'a pas de solution pour le moment. Il faudra voir avec lui au moment venu.

La directrice informe qu'en début d'année scolaire, les écoles devaient s'inscrire dans un planning pour bénéficier du matériel de gymnastique de la communauté de communes. L'école a été inscrite pour la période après les vacances de la Toussaint. Aucun matériel n'a été apporté jusqu'à maintenant. M. Malécot répond que la personne qui s'occupait de cela à la communauté de communes est parti. Personne ne s'en est occupé. Un planning sera fait pour l'année prochaine.

La directrice ajoute qu'en janvier, toutes les écoles ont reçu une circulaire leur demandant de se rapprocher des municipalités/ communautés de communes afin de prévoir une organisation d'accueil des élèves en cas de fortes intempéries. Un mot informant les familles devait être fait. La directrice n'a reçu aucune réponse de la part de la communauté de communes.

Malécot prend note et va faire remonter la question.

Enfin, la directrice demande comment se passeront les inscriptions des futurs élèves à l'école pour la rentrée prochaine. M. Malécot répond qu'aucune modification ne sera faite. Les familles continueront d'aller à la mairie.

6 . BILAN DE LA RENCONTRE AVEC LES DELEGUES DES ELEVES

Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont élu deux délégués par classe :

Gwendoline Agnes et Manon Mouclier en CE1-CE2, Bethan Collins et Oscar Pasquault en CM1-CM2.

La directrice les a rencontrés.

Plusieurs demandes ont été faites :

– Les élèves demandent que les élèves d'élémentaire apportent leurs vélos à l'école pour faire du vélo pendant les récréations puisque les vélos de l'école sont réservés aux maternelles.

Le conseil d'école pense que c'est trop dangereux d'apporter de grands vélos dans une si petite cour.

– Les élèves demandent des sauces, du sel et du poivre. Ils souhaiteraient aussi manger des glaces.

M. Malécot répond que les plats sont déjà assaisonnés. Selon les diététiciens cela n'est pas nécessaire d'ajouter de l'assaisonnement. En ce qui concerne l'absence de glace au menu, la cantine n'a pas congélateur. Il ne peut donc pas y avoir de glaces. M. Malécot va transmettre une demande de congélateur auprès de la communauté de communes.

M. Malécot ajoute que M. Albert viendra le 3 mai pour venir visiter toutes les cantines faisant partie de la communauté de communes afin d'effectuer une harmonisation.

– Les élèves proposent de repeindre les portes d'entrée des toilettes filles et garçons.

La commande a été faite à la communauté de communes.

– Les élèves demandent du grillage au dessus du mur sur lequel ils jouent au foot. En effet, le ballon passe souvent au dessus du mur.

M. Malécot prend note.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Les enseignantes informent que la sonnette qui a été installée ne fonctionne pas toujours. Elle a fonctionné une fois cette semaine. M. Malécot prend note.
- Les enseignantes ainsi que les parents souhaitent aborder le point des retards de plus en plus fréquents et nombreux le matin. En effet, l'école ouvre à 8h50. Le temps d'accueil est de 10min. A 9h, l'enseignante de surveillance doit fermer le portail à clé, puisque le plan Vigipirate est de vigueur. Certains parents dont les enfants sont en maternelle, entrent dans l'école juste avant que l'enseignante ne ferme le portail. D'autres arrivent une fois que le portail est fermé. Les enseignantes sont obligées de faire attendre leurs élèves plusieurs minutes et ne peuvent pas commencer la classe. Il arrive que le personnel communal, pour aider les enseignantes, se charge d'ouvrir la porte aux retardataires. Les enseignantes constatent que les retards sont de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquents.
- Les représentants des parents d'élèves ajoutent qu'il y a des règles à respecter et que les parents se doivent de le faire. Les DDEN pensent que ce genre de comportement dévalorise le travail des enseignantes, que c'est irrespectueux et qu'il s'agit de l'incivilité.
- M. Malécot affirme que la communauté de communes a été informée.
- La question est de savoir comment réagir. Plusieurs idées ont été émises. Il a été décidé que la directrice demanderait à Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale, ce qu'il est possible de faire. Puis un mot explicatif sera collé dans les cahiers de liaison.
- Le problème de stationnement le matin et le soir a été soulevé. Certains parents ne se garent pas sur des places de parking, alors qu'il y a plusieurs emplacements disponibles. Certains viennent se garer juste devant la cantine (lieu de passage des enfants et parents pour entrer dans l'école) ou à des endroits qui empêchent les véhicules stationnés de sortir de leur place de parking (devant le sapin, devant la chaudière qui alimente les bâtiments de la commune). Les parents remarquent que certaines personnes qui ont du mal à marcher se garent toujours sur des emplacements, même loin. L'idée de faire venir des gendarmes une journée a été évoquée. M. Malécot doit en parler à M. le maire de Rom.
- Les parents de l'école demandent pourquoi les menus de la cantine ne sont plus photocopiés et remis dans les cahiers de liaison. M. Malécot répond que c'est maintenant la communauté de communes qui a pris la compétence scolaire et que pour une économie de papier, les menus ne sont plus distribués. Il invite les parents à consulter le site internet de la communauté de communes pour avoir les informations.
- www.ccmellois.fr
- Des questions ont été posées concernant la garderie. Ces questions relèvent de Chat Perché et non du conseil d'école.
- Enfin deux parents ont souhaité remercier l'équipe enseignante ainsi que le personnel de la communauté de communes pour le travail auprès des enfants de l'école.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 14 juin à 18h.

La séance est levée à 19h35.

Les secrétaires de séance (Mme Printemps-Rengeard et Mme Prou)

La directrice (Mme Prou)

Copies transmises à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Messieurs et Madame les maires de Rom, Sainte Soline, Messé et Vançais
- Madame et Messieurs les conseillers municipaux de Rom, Sainte Soline, Messé et Vançais
- Monsieur le coordinateur du personnel intervenant à l'école à la communauté de communes
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les représentantes des parents d'élèves
- Madame la présidente de l'association des parents d'élèves
- Messieurs les délégués départementaux de l'Education Nationale